

en valeur et à développer une approche spontanée des lieux.

234. Des constructions traditionnelles

Il faut préserver les caractéristiques architecturales du bourg énoncées dans la première partie de l'étude : toitures en laves, façades de pierres, éléments décoratifs caractéristiques (treilles, bancs en pierre, fontaines).

Beaucoup d'étrangers (hollandais, belges, suisses) se sont intéressés au patrimoine local, en acquérant des propriétés dans la commune. S'ils ont entrepris cette démarche, c'est parce qu'ils apprécient le charme et le cachet traditionnel du bourg. Ils souhaitent respecter les qualités architecturales du bâti et restaurent en général leur propriété en tenant compte de ses caractéristiques. La commune conserve ainsi une unité d'ensemble respectueuse du passé.

La restauration d'une toiture en laves de manière traditionnelle, est d'un coût extrêmement élevé (environ dix fois supérieur à celui de la petite tuile plate 60/m², autre matériau traditionnel préconisé du lieu).

Pour permettre la conservation d'une identité, et de la trace d'un patrimoine, il faut aider les propriétaires par le biais de subventions allouées par les collectivités locales.

24. Un cohérence architecturale menacée par des incongruités

La ZPPAUP préconisait des mesures en matière de paysage et d'architecture. Ces prescriptions restrictives orientaient les bâtisseurs, permettant ainsi de protéger le patrimoine architectural et urbain.

Des édifices peu représentatifs qualitativement, ont vu le jour, certains depuis sa disparition. On décompte quelques hangars agricoles trop visibles (à Villeneuve, dans les prairies situées sur les hauteurs de Lapeyrouse) ; une maison d'habitation (au Pravoz A Fauchet) récemment construite, perturbe la lecture paysagère du site.

L'intégration dans le bourg d'un nouvel élément, et son respect de l'environnement résultent d'une étude d'implantation et de recherche architecturale poussée.



façade en pierre



bord de Scille



toiture en laves



verger



petit passage



jardin en terrasse

En outre, aucun Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) n'existe à ce jour. La prescription d'un P.O.S., faite par la commune le 20 avril 1984, n'avait pas été prise en compte. En effet, avec moins de dix permis de construire ou d'autorisations d'utilisation du sol par an sur les dix dernières années, la commune n'avait pas été considérée comme prioritaire pour la mise à disposition gratuite des services de l'Équipement et l'étude n'avait pas été engagée.

De nouvelles dispositions doivent impérativement être réfléchies et mises en place pour endiguer un phénomène susceptible de dénaturer le cachet traditionnel de la commune.

En attendant de telles mesures, les services concernés par les demandes de permis doivent rester vigilants.

De manière générale, il s'agit de préserver l'unité et la qualité du bâti par un contrôle strict des matériaux et de leur mise en œuvre ainsi que des couleurs utilisées.

25. Résorption des points noirs architecturaux

Relevés dans le diagnostic, ils sont divers mais susceptibles d'être résorbés sans trop de difficultés.

- Le pas d'âne longeant la mairie

Conçu au départ pour fonctionner avec l'aménagement d'une placette à l'arrière de la mairie, ce passage est inutilisé par les visiteurs. Il se prolonge subitement par un chemin enherbé paraissant ne mener nulle part. Cet accès sera intégré au projet d'aménagement du parcours des bords de Seille ; il subira un simple défrichage sur sa deuxième partie.

Un panneau indiquera le sentier. Le muret de pierre délimitant les propriétés, sera remis en état et ouvert, pour permettre le passage dans les jardins en terrasse qui dominent la Seille.



- La fontaine située dans le virage de la rue menant à l'abbaye peut être réaménagée. Le prolongement des marches déjà existantes permettra de gérer l'important décalage des niveaux, et délimitera la zone réservée à l'usage exclusif des piétons. En outre, cet espace minéral épousera les formes existantes et fera office de petits gradins, pour le repos et la rencontre.

- Le mobilier urbain est à revoir dans l'ensemble de la commune. Des choix peuvent être proposés. Il devra s'intégrer visuellement et répondre à des critères de fonctionnalité et de résistance.

Dans l'abbaye, il serait judicieux de le supprimer sans le remplacer, le lieu étant suffisamment prestigieux pour être respecté par les visiteurs.

- L'installation dans l'abbaye d'éléments se voulant décoratifs, comme le pressoir à l'entrée ne sera plus autorisée. N'ayant aucun rapport direct avec le lieu, ils le banalisent.

- Les panneaux publicitaires des restaurateurs et des commerçants devront se limiter à l'annonce du lieu et des menus proposés. Ils seront soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, comme c'est le cas au sein de l'abbaye.

- Le problème des moisissures noirâtres, visibles sur de nombreuses façades pourrait être envisagé dans un plan général de mise en valeur des constructions intéressantes de la commune.

- La gestion des désordres esthétiques trop visibles (stockages de matériaux, hangars en ruine...).



le pas d'âne



ouverture d'un passage



fontaine dans le virage



mobilier dans l'abbaye



installations abusives



moisissures en façade

26. Valorisation et conservation du petit patrimoine architectural

La restauration d'éléments et leur mise en valeur contribueront à donner une identité au site. Il faut que la commune ait une démarche volontaire de prise en charge de son patrimoine. Certains éléments, quasi abandonnés et souvent dans un état déplorable, passent inaperçus. Une signalétique discrète et adaptée permettrait de les répertorier, de les présenter et de les mettre en valeur.

- chapelle Saint Roch : remise en état de la clôture métallique et défrichage du sentier y menant
- terrasse close derrière l'abbaye : remise en état de la clôture en bois et plantation de vigne sur la treille
- oratoire
- chapelle et fontaine à Lapeyrouse : peu repérables, leur signalisation paraît indispensable
- niche creusée dans la pierre avec son petit banc installé dans une niche sur le sentier des pêcheurs à Fravoz A Fauchet : dans un état complet d'abandon, cette charmante zone de repos nécessite une réfection complète. Le garde corps métallique est à remplacer ainsi que le banc en bois. Il faut restaurer à l'identique.
- cabanes en pierre bordant les chemins : souvent abandonnées, elles font partie du site et doivent être conservées en l'état ; des fonctions ponctuelles pourraient leur être attribuées (point L, abri de bus, aire de repos, abri pour la pluie...).
- bancs en pierre en bordure des constructions
- passages derrière l'abbaye
- niches creusées dans les façades contenant des statuettes : à conserver sans rajout de grillage
- fontaines à remettre en eau : peuvent animer les promenades (à Villeneuve, fontaine des nœuds à Sermu, derrière l'abbaye, dans le virage devant la poste)
- ponts : en bon état, leur état doit néanmoins être vérifié régulièrement. Avec le projet d'aménagement d'un sentier sur les bords de la Seille, ils seront davantage empruntés.
- treilles : leur ornementation végétale fleurit la commune



chapelle Saint Roch



terrasse derrière l'abbaye



oratoire



niche sur le sentier des pêcheurs



cabane en pierre



banc en pierre

- terrasse du bâtiment communal à côté du pont à la Guite : son aménagement sera proposé en parallèle de celui du Grand Jardin (cf. plan d'aménagement du Grand Jardin)

- donjon de l'abbaye : le restaurer et l'intégrer à un programme d'exposition et d'activités saisonnières.

D'une manière générale, l'ensemble du petit patrimoine nécessite une remise en état et un entretien régulier.

Les mousses et moisissures causées par l'humidité du site ternissent souvent son état, le rendant peu enclin à être remarqué. Les mesures à prendre sont simples et ne nécessitent pas de gros travaux mais des interventions ponctuelles :

- suppression des mousses
- nettoyage de la pierre
- réparation et mise en peinture des ferronneries
- entretien des abords pour accéder aisément et éviter l'enfrichement des chemins.

La restauration d'éléments ayant antérieurement participé à la vie de la commune, augmente le charme et l'intérêt des promenades.

Le respect de mesures consignées dans le cahier des charges de l'ancienne ZPPAUP paraît primordial et doit continuer à être suivi.

Rappel de quelques-unes d'entre elles :

- Les maçonneries de pierre de taille

Elles doivent rester ou être rendues apparentes. Elles seront ravalées et rejointoyées suivant les règles de l'art régionales. Les joints effectués au mortier de chaux de couleur pierre afflureront le nu du parement.

- Les enduits

Pour les parties enduites, la couche de finition ne comportera pas de ciment et sera effectuée uniquement au mortier de chaux ; elle sera talochée et légèrement grattée à la truelle, de façon à faire ressortir le grain de sable ; le choix d'un mélange de sable de carrière et de sable plus terreux doit permettre de retrouver une couleur proche de celle des pierres apparentes ; c'est-à-dire dans une palette d'ocres et de gris bleutés de la gamme colorée des pierres locales... Il ne faudra pas rechercher une planéité parfaite mais au contraire suivre le mouvement du gros œuvre".



passage derrière l'abbaye



niche avec statuette



fontaine derrière l'abbaye



pas d'âne derrière l'abbaye



treille



pont

27. Parcours de découverte du site

271. Proposition d'aménagement d'une promenade sur les bords de Seille (cf. plan)

Un parcours bucolique au bord de l'eau sera apprécié des visiteurs. En l'occurrence, celui dessiné le long de la Seille offrira une découverte différente de la commune et de nouvelles perspectives. Situé au point le plus bas de la vallée, l'échelle imposante des falaises sera perçue de manière encore plus impressionnante.

Le cours d'eau n'est pas large et son débit peu impressionnant ; la sonorité du cours d'eau apporte un réel sentiment d'apaisement.

Plusieurs petits passages partant de la rue de la Seille, permettent d'accéder à un cheminement longeant le cours d'eau depuis le Grand Jardin jusqu'au pont classé sur la Seille situé dans le quartier de la Cour Froide.

Au niveau du pont à la Guite, un sentier s'enfile le long de l'eau, vers le sud. Au petit pont suivant, une alternative est possible :

- d'un côté, la promenade se prolonge jusqu'à l'intersection de la Seille et du Dard ; c'est un endroit surprenant, changeant durant les saisons suivant la quantité d'eau des biefs
- de l'autre côté, le sentier rétréci, réservé aux pêcheurs aboutit à un cul-de-sac ; on y découvre alors une charmante niche creusée dans la pierre, en balcon sur le cours d'eau, et destinée au repos. Pour lui conserver sa quiétude, et celle des pêcheurs, cet endroit pourrait ne pas être signalé, mais offert à la découverte des plus curieux.

Des aménagements seront créés aux endroits où le passage est, pour l'instant, inexistant ou peu praticable : défrichage, élargissement, marquage d'un sentier en terre, mise en sécurité du piéton au bord de la route (ex : en face du camping), remplacement des barbelés par des fils tendus.

Une plantation de cèpées devant le camping permettrait de masquer les sanitaires.

272. Parcours de découverte de la commune

Un dépliant présentant les caractéristiques de la commune, pourrait être proposé aux visiteurs pour sus-

plantation d'arbres permettant de masquer les sanitaires du camping



état actuel



état projeté

citer leur curiosité et les surprendre ; il ne s'agit pas d'indiquer le moindre détail présentant un intérêt quelconque, mais de signaler la présence d'éléments remarquables dans leur configuration : petit patrimoine lapidaire, lié à l'eau, techniques traditionnelles de constructions (façon de l'enduit beurré sur les murs et les façades, toitures en laves), organisation des jardins (en terrasses, alignés...), façades intéressantes, ornements (treilles avec vigne ou glycine, niches creusées dans les façades avec statuettes...), four banal...

Ce dépliant serait disponible dans divers points d'information : à l'abbaye, à la Mairie, dans les restaurants. Il retracerait également les diverses promenades démarrant depuis le centre du bourg.

Les nombreux panoramas sur la commune et le paysage ne peuvent se découvrir qu'au travers des promenades ; fenêtres sur le paysage, les falaises, la végétation...

273. Promenade nocturne dans la commune - Étude d'éclairage

Actuellement, la visite de Baume les Messieurs s'arrête à la tombée du jour ; seuls les trois restaurants présents dans le centre, continuent d'animer la commune. En été, des joueurs de quilles hantent la place Guillaume de Poupet. Il est regrettable que ce soit la seule animation estivale existante, ce que déplorent d'ailleurs les visiteurs.

La lumière artificielle extérieure apporte une autre vie, des ambiances différentes de celles présentes le jour. Les couleurs et les matières changent et sont perçues de manière un peu féérique, voire presque magique.

Une étude effectuée par des spécialistes compétents de l'éclairage permettrait de valoriser avec finesse, les nombreux éléments architecturalement intéressants de la commune.

Le relief naturel se prête également très bien à ce type d'expérience (l'eau, la pierre, les arbres, les jardins...).

On pourrait imaginer une nouvelle conception de l'espace, visant à mettre en lumière l'abbaye, le Grand Jardin et ses contreforts, ainsi qu'une amorce du sentier de promenade des bords de Scille.

Ces moyens favoriseraient certainement la création de nouvelles manifestations (festivals, fêtes villageoises, ...).

mise en sécurité du piéton au seul endroit critique de la promenade



état actuel



état projeté

VERS LE SUD - RETOUR PAR VILLENEUVE



① en provenant du pont à la Guite



② tracer le passage



Fravoz A Fauchet vu d'en face



③ défricher le sentier



④ tracer le passage



sentier des pêcheurs, de l'autre côté de la rive



⑤ retour par Villeneuve



⑥ retour par Villeneuve
point de croisement
du Dard et de la Setlla
fin du sentier
des pêcheurs



fin du sentier des pêcheurs
aire de repos bucolique à remettre en état

274. Une signalétique adaptée

Une signalétique unique doit permettre de répondre aux divers besoins d'information dans la commune :

- les directions
- les informations thématiques

Il est important qu'un même panneau soit décliné sous plusieurs formes, afin de ne pas troubler la compréhension du lecteur.

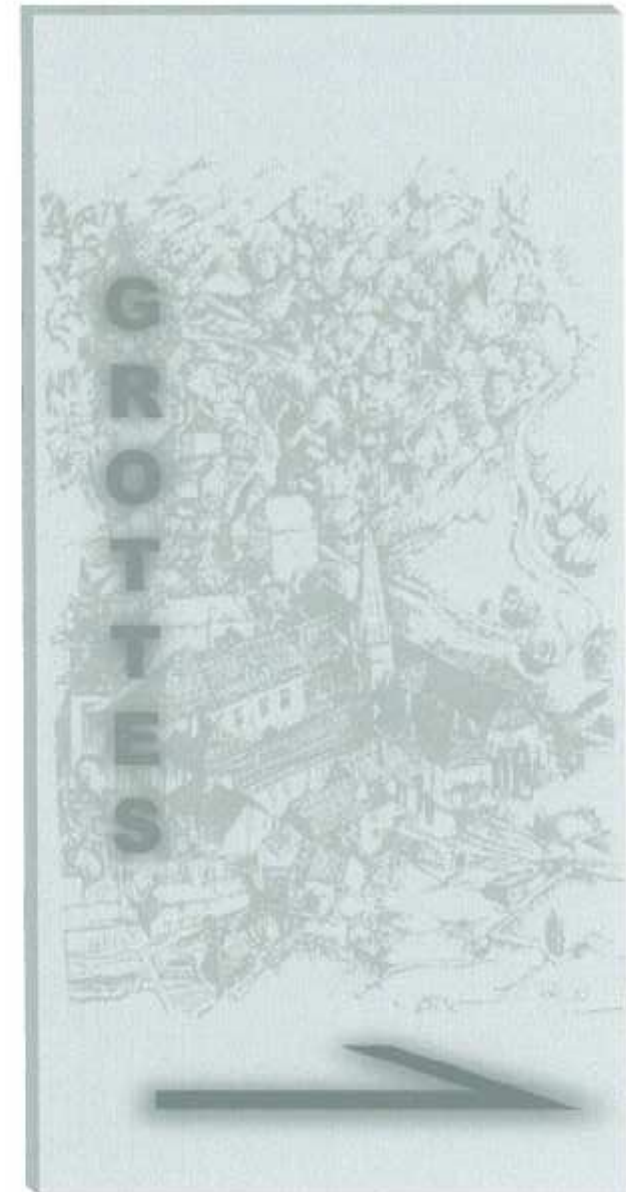
Son rôle est d'informer tout en limitant l'impact. Une intégration maîtrisée assurera sa discrétion.

C'est l'élément présenté, ou l'information à donner qui doit ressortir, non le panneau lui-même.

Pour arriver à une certaine originalité, on pourra l'envisager de forme allongée avec des inscriptions verticales. Le support semi transparent en verre sablé sérigraphié portera une même image (par exemple une gravure de l'abbaye réalisée par madame Coras).

La transparence du support permet d'amoindrir l'impact de l'élément qui reste malgré tout visible.

Le panneau doit être élégant, à la hauteur du prestige de la commune et donc d'une conception élaborée.



proposition

275. Les sentiers de découverte de la reculée

Il ne s'agit pas de créer des sentiers ou des accès artificiels mais plutôt de faire un choix parmi les différents sentiers existants, des réseaux à valoriser pour permettre une exploration orientée du site.

Cartographie

Sentiers existants et balisés

- Sentier *Le Dard*
- Sentier *Les Laves* (+ circuit des murgers)
- GR 59

Sentiers proposés nécessitant des aménagements ponctuels et une signalétique

- Promenade aux abords de la Seille
- Circuit de découverte de l'Amphithéâtre
- *Sentier des Moines*
- Sentier de l'épéron barré / *Les Murgers*
- Sentier de la vallée du Longe Bief / *Les Combes*

Les échelles

- Echelles de Sermu
- Echelles de Crançot et les sentiers annexes (accès au chalet des Guides ou au restaurant des grottes).

Les points de jonctions des différents sentiers et circuits :

Les points de jonction permettent de relier les sentiers entre eux et de proposer des circuits plus complets. Au delà d'une promenade, c'est une découverte plus complète de la reculée.

Ils regroupent une information du public et un stationnement.

Crançot (Belvédère)

Baume les Messieurs (Parc de stationnement - RIS)

Granges sur Baume : place de l'église (avec le RIS)

Les informations

Elles doivent être réduites au minimum pour ne pas artificialiser le site.

- Balisage minimum sur sentier : plaquette colorée de petit format (10X10) avec un

symbole de reconnaissance. Le jalonnage s'impose lorsque le chemin n'est pas identifié ou lors d'un changement de direction.

- Au niveau des points de jonction, l'information doit être plus complète. Elle proposera des destinations possible avec une identification des sentiers et une indication de durée.

Par exemple : à Crançot

grottes : 12 mn ou

belvédère de Sermu : 30 mn ou

Baume les Messieurs : 45 mn.

Elle doit être suffisante pour susciter un comportement spontané de promenade.

a- Un réseau de sentiers

L'objectif du réseau de sentiers n'est pas de faire découvrir l'intégralité de la reculée mais de proposer la découverte de différents « visages » du site, en privilégiant les ambiances.

Les sentiers proposés sont adaptés à des publics différents.

Si les berges de la Seille et la boucle de l'amphithéâtre sont destinés plutôt aux « citadins » et aux promeneurs, les sentiers de la vallée du Longe Bief et de l'éperon de Sermu peuvent être réalisés en boucle, en une heure. Ils permettent également de relier *les Laves* au sentier *du Dard* pour une découverte plus complète du site.

Saint Aldegrin restera « à l'état sauvage ». Le parti retenu permet de découvrir une vallée préservée depuis le haut des falaises (GR 59). Il peut y avoir une intervention sur le paysage mais pas de marquage de sentier.

Sans en interdire l'accès, la vallée ne sera explorée que par les promeneurs les plus curieux ou avertis.

b- Le sentier de l'Amphithéâtre

C'est un sentier destiné aux visiteurs de l'abbaye.

L'amphithéâtre est une reculée miniature : on retrouve en effet l'ensemble des motifs du paysage, et les dimensions réduites du lieu permettent d'en comprendre le fonctionnement : l'eau suggérée par le ru dallé et muré, le cirque rocheux, la vallée en impasse, les prairies et les forêts...

Le sentier passe par Villeneuve avant de suivre le talweg en rattrapant à mi-parcours le ruisseau. La promenade se poursuit jusqu'au fond de l'impasse. Le retour s'effectue par le versant et aboutit aux arrières des jardins de l'abbaye. La découverte de Baume les Messieurs et de l'abbaye qui semblent surgir derrière la combe, donne l'impression au promeneur de passer sans transition du fond de la reculée au cœur du bourg. Le passage par l'arrière des jardins en terrasses permet de découvrir des angles de vue insolites, et des mises en scène d'éléments architecturaux.

Si le chemin est clairement lisible le long du vallon, il doit être discrètement jalonné sur le retour, lorsqu'il passe par les prairies.

Le chemin ne sera pas marqué dans les prairies.

Le passage des clôtures peut s'effectuer par des échaliers. L'aménagement est différent

d'un aménagement d'un sentier de randonnée. Le traitement de ce circuit est à l'échelle (et à la portée) du promeneur.

L'accès doit être aisé et le cheminement lisible.

Malgré l'intérêt pédagogique indéniable du lieu, il ne semble pas souhaitable de disposer d'une information explicative implantée sur le site.

Il doit rester préservé. La dimension pédagogique doit être exploitée sans pour autant artificialiser le lieu. Donc, plutôt que de retrouver des panneaux jalonnant le sentier, il semble préférable de proposer une découverte basée sur une information préalable (panneau d'explications sur le parc de stationnement de l'abbaye : effet d'appel, utilisation d'un support existant : le RIS...), puis laisser la place à la spontanéité.

Il peut être également envisagé des découvertes guidées par des animateurs volontaires habitant le bourg.



Tracé du sentier de l'Amphithéâtre

c- Le sentier des Murgers

Ce sentier est l'équivalent de celui de Granges sur Baume.

Plus modeste, il présente cependant l'intérêt de proposer une découverte et une compréhension de l'éperon de Serma qui représente une « miniature » du plateau.

Points intéressants :

- les vestiges des fortifications
- les murgers et cabordes
- les points de vue sur Baume les Messieurs et les coteaux de la Seille

Durée estimée de la boucle, depuis Crançot : 50 mn

d- Le sentier des Combes

Découverte de la vallée du Longe Bief.

Une liaison est possible par la Cour Froide et la Peyrouse pour rejoindre Granges sur Baume par le sentier *des Laves*.

Durée estimée depuis Crançot jusqu'à Granges sur Baume : 2h00.

Prévoir 2h 30 avec le sentier des Murgers et le belvédère de Serma.

Le tour complet de la reculée par une boucle extérieure est possible.

e – Le sentier des Moines

Partant de l'abbaye de Baume les Messieurs, il rejoint directement Granges en passant par le versant de la route du Mont. L'aménagement ne peut cependant s'envisager que lorsqu'une solution d'assainissement convenable sera réalisée par la commune de Granges sur Baume.

Il permettra de relier à pied le belvédère de Granges à Baume.

Durée estimée de la montée : 40 mn

Il propose également une alternative au sentier du Dard pour relier avec le sentier des Laves et celui des Combe, Baume à Crançot.

III - L'ABBAYE

31. Démarches et prises de décisions

Hormis l'église Saint Pierre qui est classée, l'ensemble des façades et toitures des bâtiments constituant l'abbaye est inscrit à l'Inventaire des Monuments Historiques.

Rappel des mesures :

" L'immeuble classé ne peut être détruit ou déplacé, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, si le Ministère chargé des Affaires Culturelles n'y a donné son consentement.

L'obligation est imposée au propriétaire d'un édifice inscrit à l'inventaire supplémentaire de ne procéder à aucune modification sans avoir, quatre mois auparavant, prévenu l'autorité préfectorale de son intention. "

Les réflexions proposées dans l'étude ne sont en aucun cas des mesures directives. Elles ont été élaborées lors de séjours répétés sur les lieux et font suite au diagnostic de la première partie. Toute proposition sera discutée, en amont du projet avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et l'ABF (Architecte des Bâtiments de France).

32. Aménagements proposés

321. Remise en état et transformation des revêtements de sols extérieurs

La visite doit débiter sur la place Guillaume de Poupet et se terminer à l'arrière de l'abbaye, pour faire découvrir l'ensemble du secteur, et permettre un meilleur flux des visiteurs, qui ne retraverseront ainsi pas la première cour.

Dans la première cour, prolongement de la place Guillaume de Poupet, le revêtement en gravo stabilisée nécessiterait d'être repris. Les espaces engazonnés devant l'entrée sont à supprimer, pour créer un effet de cour plus qu'un chemin. L'ensemble paraîtra ainsi plus soigné. Il faudra créer des niveaux pour éviter un phénomène de ravinement.

Le revêtement du sol s'affine au fur et à mesure que l'on pénètre dans le lieu.

porche d'entrée dans l'abbaye



état actuel



état projeté



état actuel



état projeté



état actuel



état projeté

322. Aménagement du parvis de l'église Saint Pierre

C'est un lieu actuellement inexistant. Après avoir pénétré dans la première cour de l'abbaye, les visiteurs s'enfilent directement dans les passages successifs, sans prendre la peine d'accéder au parvis de l'église, légèrement en hauteur et en retrait. Le portail, surmonté d'une grande rosace, est cependant étonnant et mérite d'être intégré à la visite.

Le cheminement en pente menant à la Grande Porte pourrait être remplacé par de larges marches de faible hauteur en pierre blutée ou en pavés. Le changement de matériaux par rapport au stabilisé de la première cour provoque le sentiment d'accès à un lieu privilégié. L'horizontalité des dalles aux dimensions aléatoires, en opposition à la pente régulière actuelle, affirme le prestige du lieu, le surélève (notion de paradis invoquée dans le mot "parvis"). L'épaisseur des dalles ne sera pas supérieure à 2 cm pour permettre leur accès aux handicapés.

Le suivi des lignes de l'existant (emprise bâtie, végétal), la reprise de principes, de motifs rectangulaires aléatoires présents dans l'enceinte de l'abbaye (devant l'entrée du Gothic Café, à la descente de l'escalier du logis abbatial), guident sa représentation.

L'affirmation visuelle et matérielle du parvis entraînera une modification dans le comportement des visiteurs ; le principe actuel consistant à suivre l'enfilade des cours, "l'appel" du passage, ne sera plus aussi évident ; deux options sont alors envisageables dès le passage du premier porche : se diriger directement vers la seconde cour, ou accéder avant à l'église par le parvis. Le passage permettant de relier la route du Mont pourrait être reconstitué pour profiter des panoramas existants et rejoindre la tour de justice.



état actuel



état actuel

proposition de pavés sur le parvis



état actuel



état projeté

323. Réflexion sur la deuxième cour

Il serait intéressant de retrouver une trace montrant l'emplacement de l'ancien cloître. Un marquage au sol par des effets de granulométrie, de différenciation de matériaux ou de couleur pourrait être envisagé. Les travaux de réaménagement de la deuxième cour étant récents (1966) et bien réalisés, il n'est pas souhaitable de remodeler l'ensemble des pavés. La réflexion pourrait cependant être poussée dans un projet global d'enterrement des réseaux.

La mise en lumière de l'ancien cloître fera partie de la proposition d'éclairage de l'abbaye.

324. Aménagement de la troisième cour

La visite guidée ne suffit pas à découvrir l'ensemble des richesses de l'abbaye. L'accent sera mis sur la spontanéité ; l'accès à l'arrière permettra d'admirer le petit patrimoine présent (voûtes en pierres servant de passage aux habitations, fontaines, bancs en pierre) et les sentiers de découverte de la commune. Il sera également possible de retourner au parc de stationnement de l'abbaye en ayant effectué une boucle complète, ce qui évitera de surcharger l'abbaye en visiteurs, lors des pics de fréquentation.

Le sol de la troisième cour nécessite une restauration.

Déjà présents depuis 1966 dans la deuxième cour, l'installation de pavés dans la troisième et sous le porche la précédant, offrirait une continuité visuelle des espaces et permettrait de rendre l'ensemble plus soigné. Ce revêtement s'adapte au temps et patine harmonieusement. C'est le départ de la proposition concernant l'aménagement des jardins en terrasse de l'abbaye.

Ce principe devra se prolonger jusqu'à l'escalier et au pas d'âne menant à la rue de l'abbaye (à l'arrière).

La réfection des cours de l'abbaye redonnera un certain prestige au lieu, sensiblement laissé actuellement sans entretien.

L'ensemble des câbles, gaines et réseaux apparents reste à étudier. Il faut profiter d'une réfection des sols pour les encastrer.

installation de pavés dans la troisième cour



état actuel

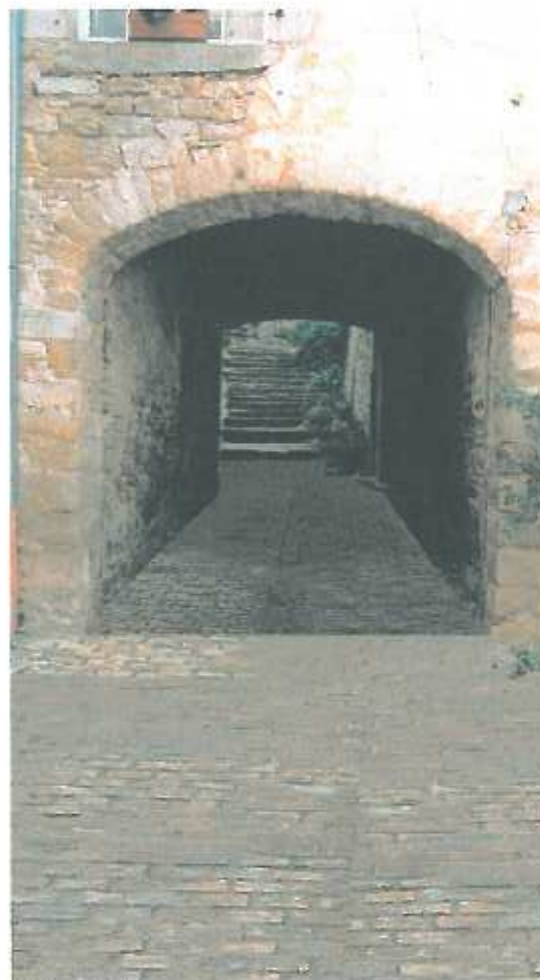


état projeté

mise en place de pavés dans la troisième cour

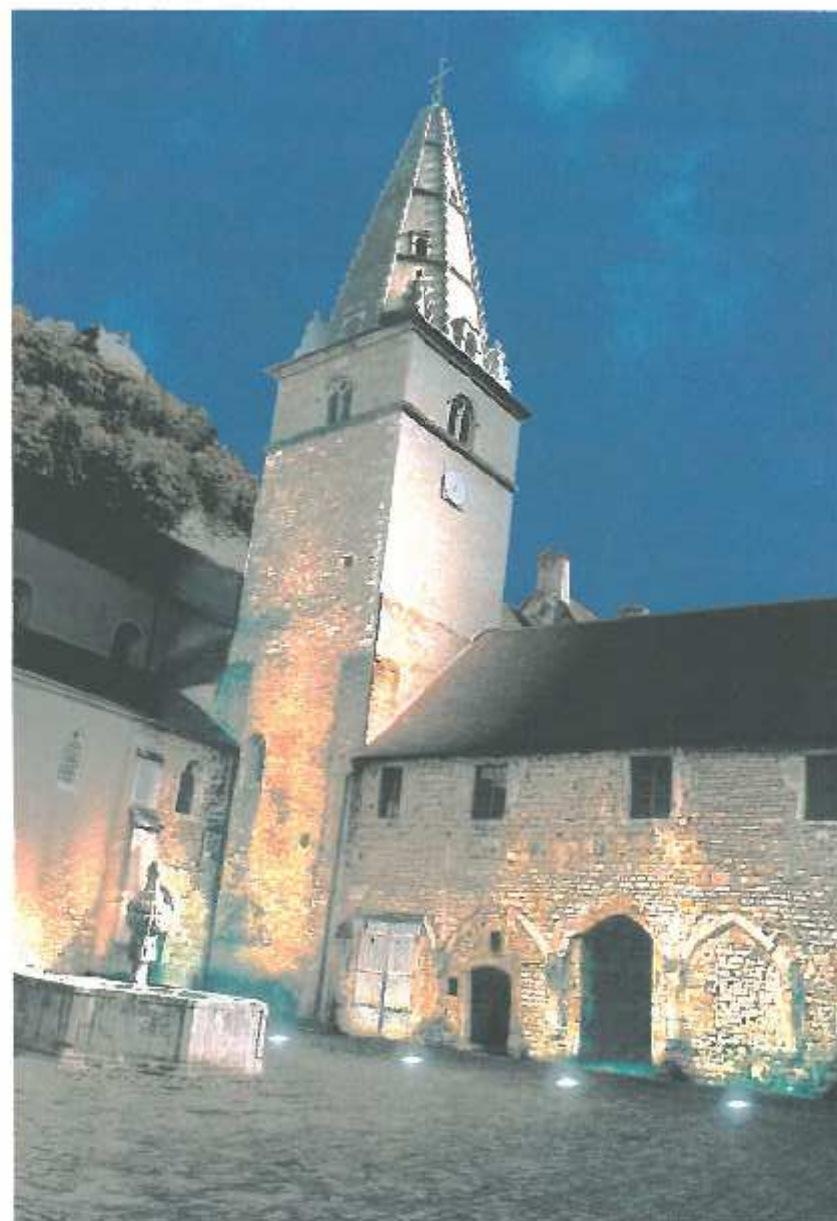


état actuel



état projeté

mise en lumière



Les aménagements proposés doivent s'intégrer à une démarche générale d'amélioration et de restauration du lieu.

Il convient également de réaffirmer les directives de la ZPPAUP et des Architectes des Bâtiments de France notamment pour les éléments menuisés et rajoutés sans lien avec l'existant (pressoir, ferronneries sur les volets ; publicité...)

325. Projet d'éclairage de l'abbaye

Les moyens actuels d'éclairage de l'abbaye sont vétustes et ne mettent pas suffisamment en valeur certains éléments caractéristiques.

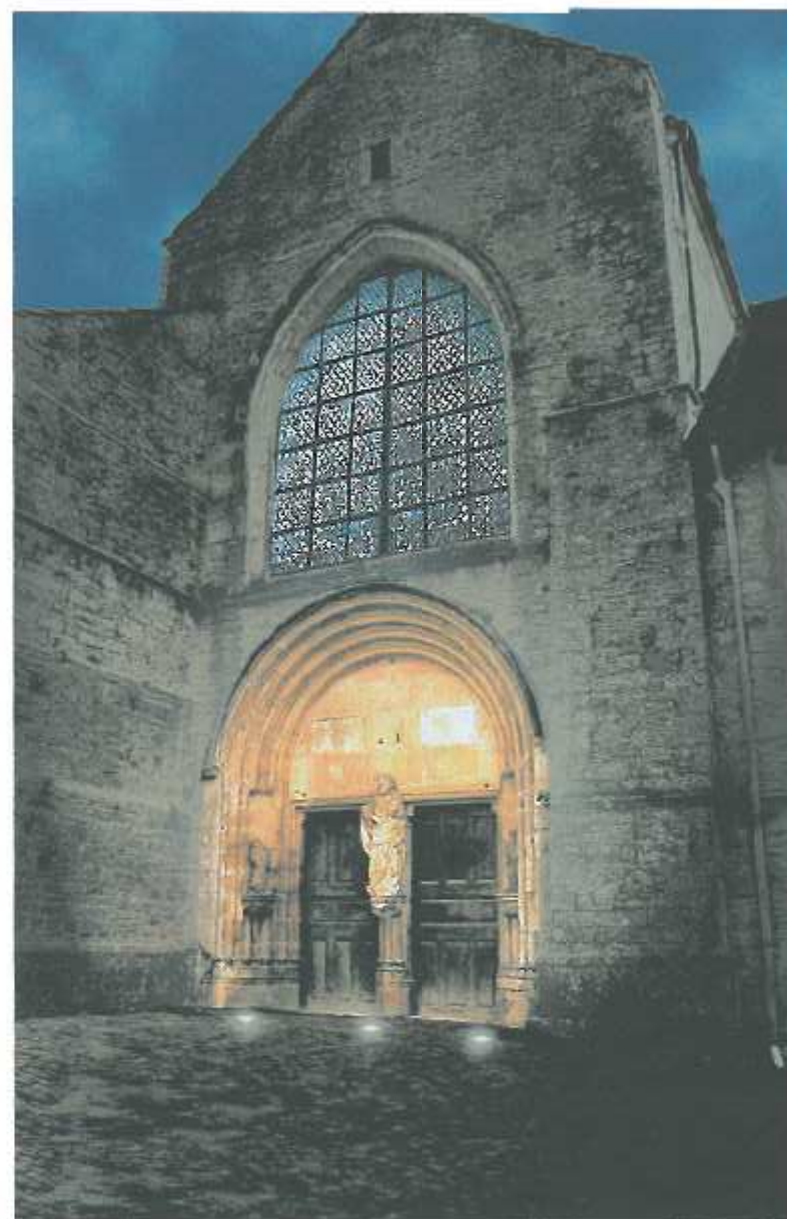
Ce travail de spécialiste nécessite une étude approfondie permettant de cerner les atouts et les disgrâces du lieu, et l'intérêt à les mettre en valeur ou au contraire à les éclipser.

Celle-ci pourrait être menée en collaboration avec un artiste de la lumière, reconnu dans son domaine.

Les éléments à éclairer :

- un parcours intérieur au travers des cours successives
- le parvis de l'église
- le portail
- la rosace
- les façades du logis abbatial et l'escalier
- le feuillage de l'arbre dans la première cour
- les traces de l'ancien cloître
- les niches ornementées de statuettes
- la fontaine
- la sortie à l'arrière de l'abbaye ainsi que les arcades en pierre situées dans la rue de l'abbaye
- les façades extérieures de l'abbaye (vues depuis le chemin de la Dîme)
- les passages
- les jardins

le portail de l'église



33. LES JARDINS DE L'ABBAYE

Le diagnostic a mis en évidence l'intérêt à connaître les jardins en terrasses de l'abbaye, en soulevant les contraintes inhérentes au fait que la plupart de ces jardins sont privés.

1. Un ensemble de jardins singuliers

Les jardins abbaciaux constituent un ensemble complexe de cellules vertes, encloses, parfois cachées à la vue, et bénéficiant d'une desserte particulière. En effet, ils sont le plus souvent accessibles uniquement depuis les bâtiments de l'abbaye (donc depuis les appartements des propriétaires).

Les jardins étaient destinés à une fonction précise, selon leur localisation : réserve de pharmacopée, expérimentation, produits destinés à l'alimentation ou à la transformation, mais également espace de méditation. Ils étaient directement reliés aux bâtiments référents.

On peut différencier, dans l'abbaye de Baume les Messieurs trois types de jardins, classés en fonction de leur situation par rapport au monde extérieur.

- L'église

Le premier jardin se situe évidemment dans l'église. **Jardin emblématique et perpétuel**, c'est un lieu d'expression d'une végétation élevée au niveau symbolique, véhiculant un message religieux. La rosace, les piliers, les feuilles d'acanthes, l'iconographie et la statuaire religieuse, l'architecture même, utilisent des motifs empruntés à la nature.

L'origine étymologique de parvis (paradis), fait évidemment référence au jardin de la Genèse, et au dogme religieux plaçant l'humanité à la porte du paradis originel.

« Le problème de représentation du lien de l'homme à la nature qui intéresse tout le Moyen Age ... Ce lien, à Saint Gall comme à Aix la Chapelle ne passe pas par l'espace à ciel ouvert qu'est le cloître mais par l'espace clos qu'est l'église. C'est elle notamment par la peinture murale, la mosaïque, la sculpture, le vitrail qui le porte au plan symbolique au nom d'un impératif religieux que l'on pourrait définir comme un anthropocentrisme chrétien ... » Michel Baridon – Les jardins, paysagistes, jardiniers et poètes.

- Hortus conclusus, le jardin clos

Il est isolé de l'environnement naturel. Un jardin se trouvait très certainement (cf. diagnostic) au centre du cloître de l'abbaye de Baume les Messieurs. Depuis cette cour située au centre de l'abbaye, la reculée n'est pas visible.

C'est un jardin allégorique, destiné à la méditation : il est conçu en fonction de clefs de lectures communes aux initiés. Jardin de cloître ou jardin de retraite, ils sont protégés de l'extérieur, ouverts uniquement vers le ciel.

- Les jardins liés à la condition humaine

Les autres jardins que l'on retrouve dans l'abbaye sont destinés à une nourriture autre que spirituelle : de fonction vivrière ou d'expérimentation, ils sont variés et plutôt spécialisés.

Les jardins en terrasses de l'abbaye de Baume les Messieurs sont entourés de murets bas, situés dans l'enceinte du bâtiment monacal, mais en balcon sur la reculée. La liaison avec l'environnement est évidente et semble même surprenante pour une société médiévale. Elle ne devient compréhensible que si l'on considère la reculée comme une entité géographique symbolique représentant une cathédrale naturelle.



2. Un contexte particulier de copropriété

Le potentiel du site est remarquable mais le résultat dépendra des actions de concertation et de réflexion préalable.

Proposition de méthodologie d'intervention :

- Mettre en place des **réunions de réflexion avec l'ensemble des propriétaires intéressés par une démarche** de restauration ou d'aménagement.

Elles consisteraient en une information sur les jardins de l'abbaye, des conseils destinés à des interventions particulières et une réflexion sur une action commune, engageant non seulement les propriétaires mais également certaines associations, des artistes ou des partenaires, pour une aide à la restauration de certains secteurs (mécénat, aides publiques...). Des visites de jardins médiévaux ou de monastères peuvent être proposées.

L'objectif n'est pas d'homogénéiser le traitement ou la restauration des jardins, mais de créer une émulation de groupe, d'initier des interventions individuelles de restauration en proposant un cadre d'intervention et une assistance avec pour objectif principal de préserver la particularité et l'individualité de chaque jardin.

- Des aides à la restauration (conseils, travaux, échanges de plantes, subventions) peuvent être envisagées, dont certaines en contrepartie d'une **ouverture ponctuelle** aux visiteurs, notamment lors du mois des jardins. Il suffirait d'un week-end par an, (associé éventuellement à une manifestation thématique dans l'abbaye) pour donner une dimension supplémentaire au site, et permettre une exploration totalement différente du lieu : passage par les passerelles, de jardin en jardin.

Une ouverture restreinte permettra de conserver cet attrait lié au caractère confidentiel, occulte des jardins monastiques.

3. Un potentiel à développer

- Une restauration des vignes pourrait être envisagée dans les parcelles encloacées du *chemin du Vieux Mont*, faisant partie de la grande enceinte de l'abbaye, et exposées favorablement.
- Jardin de simples, d'épices, botanique, médicinal, d'expérimentation, ou de méditation, les thématiques sont variées et propices à diverses créations,
- Au delà d'une reconstitution stricte de jardins médiévaux, il peut être envisagé des jardins d'artistes mettant en scène et en végétation la dimension mystique des lieux.
- L'ouverture d'un ensemble de jardins nécessiterait des **aménagement spécifiques** permettant une promenade de terrasse en terrasse. La mise en place de portillons dans les murets pourrait être proposée, dans le cadre de cette réflexion commune.



34. LE GRAND JARDIN

Un jardin de monastère réinventé

Parce que ...

Une reconstitution d'un jardin médiéval est déjà une invention, à partir d'une iconographie et de textes qui ponctuent plusieurs siècles.

En terme de jardin, peut-on parler de fidélité historique pour un modèle qui tend à résumer le Moyen-Age (10 siècles) à une seule perception, comme si l'archétype du jardin médiéval n'avait pas évolué pendant tout ce temps?

Parce que...

Le jardin est l'expression la plus intime de la sensibilité et du ressenti de l'homme par rapport à la nature. C'est une création, et comme telle, elle évolue avec la civilisation, le contexte, l'histoire.

Sa nature même, sa forme éphémère impliquent un renouvellement constant.

Constructions fragiles si on les compare à des cathédrales, immortelles si l'on considère les capacités de vie du règne végétal.

Se limiter au modèle du jardin botanique avec un découpage en carrés, c'est en quelque sorte éluder la diversité des jardins spécialisés d'une époque longue et riche en évolution et en bouleversements intellectuels.

L'image la plus répandue est bien celle de l'*Hortus conclusus*, jardin clos, séparé en parcelles carrées, avec un marquage fort de la centralité.

Si les symboles sont connus et ont été largement utilisés dans des précédentes reconstitutions, ils ne conviennent cependant pas pour le Grand Jardin de l'abbaye de Baume les Messieurs :

Même si les Moines faisaient cultiver leurs champs sur les plateaux, il semble tout à fait plausible qu'ils cultivaient eux-mêmes le Grand Jardin : le potager se situait en effet dans la grande enceinte de l'abbaye.

Si le Grand jardin est intégré dans « l'enceinte » de l'abbaye, il n'est pas clos : mais il se situe en surplomb sur la Seille, profitant d'une des meilleures expositions.

Jardin de rapport, vivrier et ouvert, il n'était pas destiné à la méditation, ni à la recherche.

La forme carrée, récurrente de tant de jardins médiévaux reconstitués, ne sera pas nécessairement un leitmotiv de composition. Au contraire, il paraît intéressant de retrouver les formes liées à la culture.

Le jardin est une création vivante de l'esprit. Accrochée au temps, elle évolue et se renouvelle.





Place G. de Poupet

Parc de stationnement

la terrasse

le verger

le Jardin

le Petit Jardin

Selle verger

la galerie

au dessus
de la Selle

flânerie
en bord de Selle

le Grand Jardin ou un jardin de monastère réinventé

Y. HESSOU - Architecte Paysagiste - J. TRIBLE - Architecte DPLG - DIREN de Franche-Comté

Il est plus intéressant d'imaginer ce que pourrait être un jardin de monastère, un potager à l'aube du troisième millénaire et partir des lois de composition des jardins des Moines pour proposer un cadre conceptuel et formel adapté ou réinventé.

La fonction du jardin a évolué : le potager devient un « jardin public », destiné à la contemplation, à la flânerie, à la découverte. Il sert de support, de prétexte à l'aménagement d'un espace qui s'enrichit d'une dimension emblématique.

Principes de composition

Réinventer un jardin... ou le concevoir comme on ne l'attend pas, en respectant les principes historiques médiévaux.

Ce jardin réinventé doit être l'essence des jardins de monastères : à la fois emblématique, allégorique et vivrier.

A l'image d'une enluminure, il doit véhiculer plusieurs messages, raconter une histoire, où plusieurs niveaux de lecture sont possibles.

La promenade dans le jardin doit faire partie d'une initiation. L'ensemble est perçu simultanément, puis éventuellement décrypté.

Le jardin de Moines est donc le terrain idéal pour une composition de type non seulement formelle mais conceptuelle, initiatique, ce qui le rend d'un seul coup très contemporain.

Il se prêtera ainsi à plusieurs interprétations :

Un premier niveau de lecture d'ordre sensible : découverte visuelle et promenade dans le potager.

Un deuxième niveau de type historique, inscrivant le jardin dans une logique de temps.

La symbolique (ou le concept) apporte au lieu une dimension supplémentaire : à l'image d'un chemin de croix, ou d'une promenade initiatique, les messages sont dispersés au fil de la découverte du lieu.

Une quatrième lecture accroche le projet au site même de la reculée, en reprenant l'analogie à une cathédrale naturelle.

Multiplier les degrés de lecture permet de simplifier, de traduire l'essentiel en terme d'aménagement.

Promenade descriptive

L'accès principal se ferait du bas de la Place G. de Poupet. Un alignement de fruitiers en espaliers épaulé l'accès et conduit le visiteur.

Une seconde entrée serait possible par le chemin d'accès latéral au restaurant *Le Grand Jardin*. Deux autres portes sont à créer par les remparts (en été) ou par le Petit Jardin.

Le potager ou champs peut être organisé à l'image d'une chènevière avec des parcelles en lanières, allongées et irrégulières. Ce découpage reprend d'ailleurs l'orientation des parcelles du cadastre.

Elles sont délimitées par des allées ou des sentes, et traitées en plates-bandes : le potager est alors conduit en « hors -sol », conformément aux principes agricoles médiévaux.

Les formes du parcellaire jouent et trichent avec la perspective, offrant un cadre déroutant dans un dédale d'allées.

Le verger crée un volume structurant, « calant » visuellement le potager ; et offrant un ombrage bienvenu aux promeneurs.

La salle verte, cœur du jardin, est installée à la croisée des allées. Agrémenté de banquettes tressées épousant la forme ronde de l'espace, l'endroit se prête à l'échange et à la discussion. Une fontaine apporte une note rafraîchissante.

Le Petit Jardin se découvre par hasard. Les carrés thématiques interpellent le promeneur.

Au dessus de la Seille, le rempart permet un aménagement particulier. Sa restructuration et l'ajout d'escaliers établissent une liaison entre le Grand Jardin et la promenade au bord de la Seille. Espace destiné à la contemplation de l'eau, c'est une fenêtre sur la rivière. Deux banquettes latérales sont installées par analogie *aux sièges de veilleurs* de l'abbaye.

La promenade des remparts pourrait être ponctuellement aménagée en galerie avec des treilles tressées, ombragées par des vivaces grimpantes.

Le jardin potager des moines sera ouvert au public. Sa composition devra permettre l'accueil et la circulation de nombreux visiteurs.

L'ensemble est destiné à la contemplation depuis un point haut (la place G. de Poupet par exemple) ou à la promenade.

Une tisanerie pourrait être installée au rez-de-jardin du restaurant, ou dans la maison communale. Dans ce cas, une terrasse sera conçue à l'arrière du bâtiment, à l'ombre du verger.

communale. Dans ce cas, une terrasse sera conçue à l'arrière du bâtiment, à l'ombre du verger.

Cheminement intérieur

Un jardin à voir, à explorer, à ressentir ou à comprendre... selon les attentes de chacun.
Le symbolisme est omniprésent comme il l'est dans chacune des créations des moines. Il sert de base de composition, et se découvre avec les clefs de lecture.

Symbolisme des nombres et des formes utilisés et déclinés.

Le travail et le labeur élèvent l'esprit, qui tend à se rapprocher de la perfection. Un seul carré sera présent dans la composition. Il faudra cependant « s'élever » pour le découvrir. Vue en volume (ou vue en surplomb) pour reconnaître le module carré du mail fruitier.

L'aménagement reprend également certains principes analogiques d'architecture d'une église.

La promenade est libre, et offre de multiples cheminements. Cependant, elle est orientée par la disposition des espaces et des points d'appels ...

Quelques motifs d'aménagement

Un mobilier créé sur mesure :

- Mobilier tressé en clisse ou en pierre.
- Utilisation et déclinaison les tresses vivantes de Saules pour des supports de plates-formes, les banquettes ou les treilles.
- Surélévation des plates-bandes pour respecter les principes des plantations au dessus du sol
- Travail sur le traitement des sols dans un souci de détails : utilisation du bois, des galets et de la pierre.



Des plantes choisies :

- Doit-on se limiter aux plantes du Moyen Age, telles qu'elles sont répertoriées dans quelques documents (dont le fameux capitulaire de Villis – 9ème siècle) ou se permettre quelques libertés en terme d'esthétisme ?

En effet au Moyen Age, il existe peu de plantes ornementales. Il est souhaitable de conserver la palette végétale des genres et des espèces historiques connus à l'époque médiévale, mais de leur préférer ponctuellement certaines formes (variétés ou cultivars) plus florifères.

- Préférer les vivaces grimpantes comme le houblon, les haricots lianes, ou les cucurbitacées.
- Clôtures : utiliser les fruitiers en espalier
- Jardin évolutif et changeant : à l'image des rotations culturales, les plates-bandes pourront être plantées différemment selon les années, pour les plantations vivaces : plantation uniquement avec des céréales ou avec des légumes, fleurs et plantes... Ceci permet également d'adapter le concept aux moyens de fonctionnement du site.
- Utilisation des différentes hauteurs de plantes pour créer des volumes et des obstacles visuels, et permettre une promenade axée sur une découverte progressive.



Les animations liées au Grand Jardin :

- Une « tisanerie » (annexe du restaurant) pourrait proposer sur la terrasse des rafraîchissements originaux : tisanes, décoctions, hydromels ou vins épicés...
- Les restaurants de Baume les Messieurs proposeraient des spécialités médiévales. Chacun d'eux aurait un plat ou un menu spécifique (différent des deux autres).



IV - LA COUR FROIDE

C'est la véritable entrée du bourg. La monumentalité des falaises et de l'église Saint Jean, éléments majestueux s'opposant dans le paysage, sur la ligne d'horizon, compose un effet de porche visuel, d'encadrement.

Cet endroit est peu fréquenté, car il ne possède pas de qualités architecturales et urbaines particulières. Le pont sur la Seille et la croix monumentale, classés à l'Inventaire des Monuments Historiques, en fait malgré tout un lieu de passage.

La proximité du camping renforce sa nécessaire organisation. Une liaison piétonne, longeant les bord de la Seille, existe déjà entre lui et la place. L'arrêt du bus est la seule activité que l'on y trouve. De plus, le transformateur destiné à disparaître ne l'embellit pas particulièrement. C'est un lieu où l'on passe, mais s'en trouver réellement de raison de s'y arrêter. L'aménager renforcera son existence et l'intégrera, par sa qualité aux éléments urbains importants du bourg.

Il serait intéressant de marquer le lieu par la création d'un espace public composé de deux placettes situées de part et d'autre du pont classé.

Ces deux éléments établiraient des rapports de complémentarité dans leur forme, leur texture, leur aspect, et se répondraient de part et d'autre de la Seille par l'intermédiaire du pont.



plan masse proposant un aménagement de part et d'autre du pont



état actuel

La mise en lumière des deux arbres monumentaux, de la croix et du pont, accentuent l'entrée dans le bourg.

Les deux placettes encadrant le pont affirment sa présence et créent ainsi un espace de complémentarité.

Il s'agit de ponctuer un espace public global par une trame au sol, de délimiter le minéral par rapport au végétal, de réaffirmer certains critères de forme et de matière.

Les éléments présents répétitifs pour les deux placettes sont pris en compte :

- le muret de pierre
- l'eau
- le pont
- l'arbre majestueux.

Des granulats colorés, un tracé géométrique régulier, l'installation de bancs publics en bois, serviront à rétablir la fonction urbaine nécessaire.

Une signalétique indiquant le centre du bourg, l'abbaye et les grottes sera mise en place.

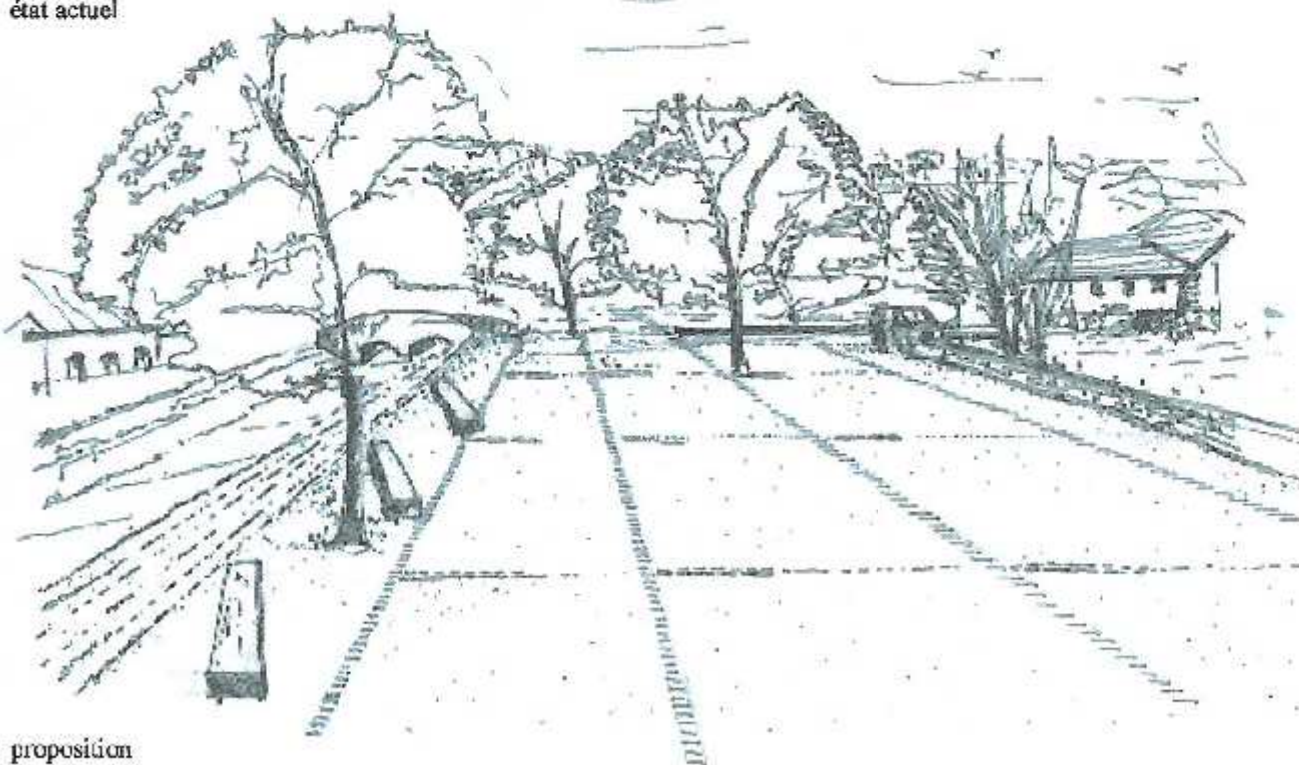
Il est important de se pencher également sur la question de la toiture de l'église Saint Jean dont le clocher a récemment été refait en petites tuiles.

L'ensemble de la toiture nécessite une réfection, des fuites étant toujours repérables.

Cela permettrait à la toiture de retrouver esthétiquement, une certaine cohérence d'ensemble.



état actuel



proposition

V - LE SITE DES GROTTES

Le site construit conserve les traces d'une activité passée, liée au divertissement. Il a depuis sensiblement changé de fonctions, les attentes des visiteurs étant différentes.

Le diagnostic a mis en évidence son caractère sensible et les impacts dus à une trop forte fréquentation.

Les propositions suivantes visent à rétablir l'équilibre du lieu : permettre un meilleur accueil des visiteurs dans un espace réaménagé, et restaurer parallèlement le site « naturel ».

51. Entre Parc et Paysage, une dualité à accentuer...

Les actions d'aménagement visent donc à accentuer la différence entre :

- l'espace construit, aménagé : le Parc
- l'espace naturel qu'il est souhaitable de restaurer pour lui redonner sa dimension d'origine.

Des traces visibles (éléments architecturaux, jardin de buis) témoignent d'une occupation ancienne du site : légitimité de lieu et de temps.

La notion de Parc est renforcée par la lecture actuelle du lieu :

Le *croquis de principe* évoque une coupe imaginée au niveau de la reculée, passant par les Grottes et le jardin régulier. L'illustration permet de comprendre ce qui est perceptible instinctivement dans le site :

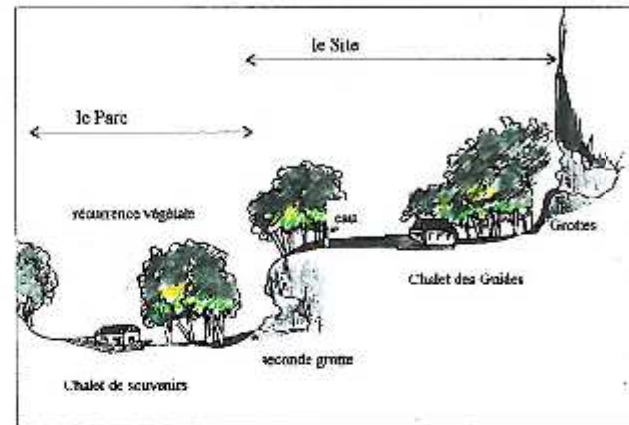
Le cirque se lit comme un étagement de motifs récurrents : les falaises, les grottes, les replats, l'eau, associés à une ponctuation arborée. En contrebas, un site gigogne (défini comme le Parc) s'inscrit comme une reproduction miniature.

Phénomène d'origine naturelle, il semble avoir été accentué (volontairement ou spontanément) par certains aménagements.

L'analogie avec un parc paysager du 19^e siècle est évidente, même si celui-ci n'a pas été volontairement conçu comme tel. Le site est résolument propice aux *correspondances*.

«L'aménagement des parcs peut être considéré comme l'un des arts libéraux au même titre que la poésie et que la peinture. Il a pour objet d'aider la nature à toucher ceux qui en

perçoivent la beauté le plus profondément. »
Wordsworth – 19^e siècle



Deux espaces gigognes : le Parc se lit comme une reproduction en miniature du site de la reculée.

La ligne végétale se mêle à celle de l'eau, et des falaises et elles créent une trame complexe. Une succession de motifs ou d'ambiances se détachent comme un effet de staccato.

La logique du site se perçoit dans un deuxième temps. Les motifs se lient et se coordonnent.

52. Le parc ou la traduction sensible du paysage

Le site peut se lire de différentes façons.

La promenade aléatoire permet de traverser une succession de lieux : le jardin, le bosquet, la clairière, le pré...

La découverte est rythmée par les changements d'ambiances. Le clair-obscur de la clairière succède au puits de lumière du Pré, ou à l'ombre du bosquet de buis...

Dans un deuxième temps, la logique du site s'impose. Les motifs se lient et se coordonnent. L'ensemble du site est construit avec des lignes qui se mêlent pour former une trame structurante :

L'eau libre et spontanée de la cascade, se discipline, est conduite dans la rigole, avant de rejoindre le cours du Dard. L'eau se mêle à la pierre et à la végétation. Le bosquet de buis se transforme en arbustes topiaires...

Les principes d'aménagement :

1. Entrée du site

- Le parc de stationnement sera engazonné partiellement. En période d'affluence l'ensemble de l'espace sera utilisé, alors qu'en période de moindre fréquentation, les automobilistes utiliseront spontanément la partie minérale. La zone enherbée est préservée au maximum. La délimitation de l'espace engazonné s'accroche aux arbres existants sur le site.

Un marquage frontal : la route semble s'arrêter à l'aplomb du restaurant.

Le changement de revêtement et une légère dénivellation marquent fortement l'entrée de l'espace terrasse.

2. La voie d'accès

- Elle se continue après la terrasse, en béton désactivé pour limiter sa connotation routière. Les parcs de stationnement seront engazonnés. La largeur de voirie sera réduite à 4.50m.
- En haut du site, le profil de la voirie sera repris par un léger marquage de dénivellation donnant une impression de plates-formes successives. Une végétalisation adéquate va rompre la monotonie actuelle et permettre de masquer quelque peu les véhicules en stationnement. L'accès au site des grottes sera maintenu. Il n'est cependant pas encouragé.

3. Le jardin

- Les abords du restaurant nécessiteraient un aménagement particulier.
- La terrasse est conservée en l'état.
- Le jardin de buis est lié à la terrasse. Les deux bâtiments de part et d'autre du jardin étant détruits, il faut retrouver une logique de composition. Au Nord, le jardin régulier et architecturé se rattache au restaurant par l'intermédiaire de la terrasse plantée. De l'autre côté, le jardin se fond dans le site « naturel » par l'intermédiaire d'un bosquet de buis, qui sera partiellement taillé en sculptures végétales. On recherchera un effet de transition, comme si le buis se modelait, se métamorphosait progressivement, ou cherchait à regagner sa forme originelle. Tout est une question de perspective !
- La taille devra être confiée à un artisan spécialisé.
- Le cheminement sera possible du jardin au bosquet de buis.

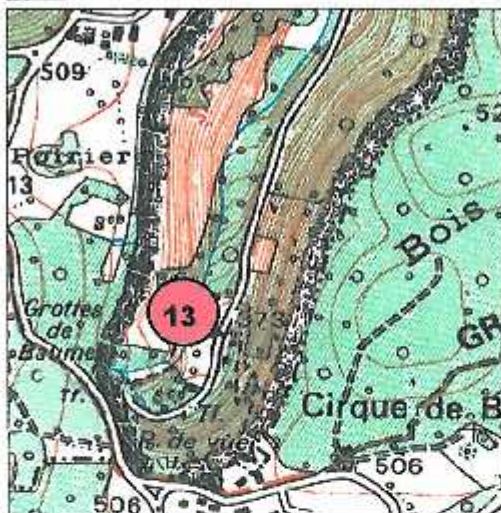
4. Le Petit Bois

- Actuellement peu fréquenté, c'est un sous-bois humide mais adapté à la promenade. La petite grotte confère au site un caractère ambigu : on ne sait pas si ce sont des grottes reconstituées dans la plus pure tradition des jardins du 19^e, si elles sont naturelles, ou le résultat d'excavations... L'aménagement et le renforcement de la notion de parc accentuent cette ambiguïté. Le promeneur est interpellé.
- Entre réalité et illusion, il est prêt pour la visite des grottes.

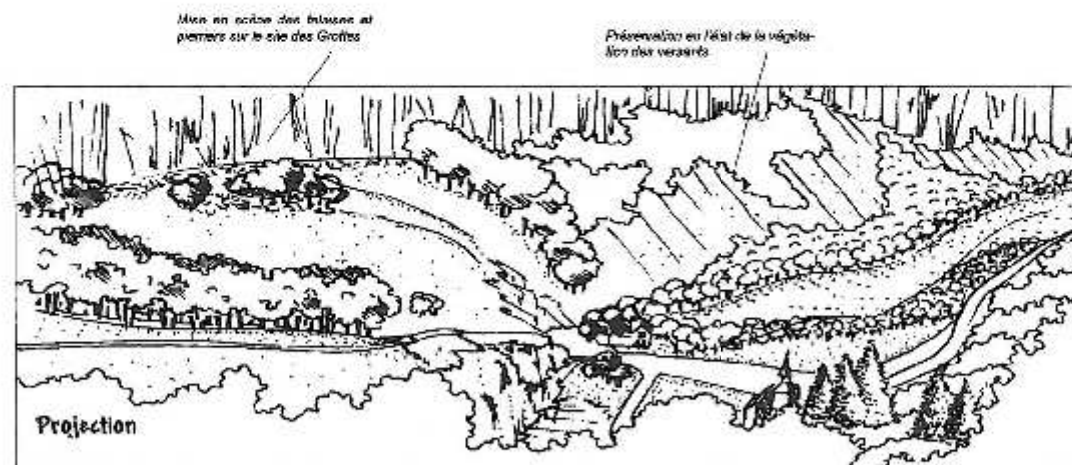
- 5. La clairière : le site est restauré. Les éléments bâtis sont déplacés ou évacués hors du site.



13 SITE DES GROTTES - Principes



Carte postale colorisée - Vue sur le fond de la vallée du Dard - Début de siècle



PRESCRIPTIONS PAYSAGERES

- Restauration de la perspective sur le bourg de Baume les Messieurs et sur la vallée du Dard : restauration des prairies en fond de vallée, dégagement de la seconde cascade et de la berge Ouest du Dard,
- Valorisation du site : dégagement ponctuel des pieds de falaises pour retrouver une dimension monumentale,
- Réaménagement destiné à limiter l'impact négatif de l'ancienne décharge : végétalisation dense en haut de talus et en pente jusqu'au bosquet de la rive Est du Dard. La végétation entre le Dard et le pied de talus sera conservée dans un premier temps pour permettre une assimilation des aménagements.



entrée des grottes



chalet du haut

1

2

4

bosquet du haut

5

halles de pique-nique désuètes et sanitaires mal implantés

6 l'eau

7 les grottes



le chalet du bas

9

8

le bosquet du bas

10 traces existantes

la cascade de Tuf

11

le jardin organisé

12

13

l'entrée dans le site

le Dard

départementale 70 vers Baume

LES MOTIFS PRESENTS DANS LE SITE



Y. HESSOU - J. TRIBLE - DIREN DE Franche Comté - Plan de Gestion de la Reculée de Baume les Messieurs - 1999

**Plan masse
et
ambiances
paysagères**

Le site des Grottes